



Communiqué de presse – 06.06.2023

## **Rejoindre le Parc Chasseral : un projet commun de sept communes du Jura bernois**

**En réponse directe à la Stratégie de développement du Jura bernois, sept nouvelles communes pourraient faire partie du Parc Chasseral dès 2025. Les assemblées communales et municipales de Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Saules, Loveresse, Petit-Val et Rebévelier se prononceront en juin. Les exécutifs de ces communes sont très engagés dans le processus. Ils montrent un front uni et recommandent à leurs concitoyens respectifs d'approuver cette adhésion.**

Dès 2025, le Parc Chasseral pourrait s'agrandir de 75 km<sup>2</sup>, passant de 470 à 549 km<sup>2</sup>, et s'élargissant à 31 communes membres. Les communes de Tavannes, Reconvilier, Saicourt, Saules, Loveresse, Petit-Val et Rebévelier se prononceront en effet lors de leurs prochaines assemblées communales et municipales sur leur adhésion au parc naturel régional pour la période 2025-2031.

L'enjeu est de rejoindre une institution active dans toute la région depuis plus de 20 ans, dans les domaines de la biodiversité, des paysages, de la sensibilisation au développement durable et d'une économie orientée vers la durabilité. Les conseils municipaux de ces sept communes situées à l'est du territoire actuel recommandent à leurs habitants de voter oui.

### **Une adhésion pour réaliser de nombreux projets**

Pour ces derniers, adhérer au Parc est synonyme de multiples avantages : un gain d'image, la possibilité de participer à un grand projet régional d'une part, mais aussi et surtout la possibilité de mener de nombreux projets dans les domaines de la nature, du paysage, du patrimoine ou des produits du terroir en profitant de l'expérience du Parc d'autre part.

De par son fonctionnement et son financement, le Parc régional est un facilitateur et génère un apport de montants externes à la région importants (un franc versé par les communes représente grosso modo la mise en œuvre de 12 francs pour la région). Pour les communes, l'engagement se monte à CHF 4.- par habitant et par an. Cumulé pour l'ensemble des communes membres, ce montant représente 8% des ressources annuelles du Parc, le reste du budget provenant à 40% de la Confédération, 29% des cantons et 23% d'autres ressources (fondations, institutions privées, etc.).

Cet élargissement du Parc naturel régional à l'est répond directement à la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, en renforçant l'image d'une région qui se profile au niveau de la durabilité et de la qualité de son cadre de vie. Ce processus dynamique vient compléter le déploiement de la nouvelle marque territoriale Grand Chasseral, en permettant la déclinaison de projets. Le tout sans mise sous cloche !

## **Une adhésion soigneusement préparée**

La possibilité d'adhésion donnée à ces sept communes est inscrite dans la Charte 2022-2031. Elle s'appuie sur une démarche entamée dès 2021. Les communes concernées ont ainsi financé les travaux de faisabilité. Une étude socioéconomique a été menée par l'association des communes Jura bernois. Bienne. Ces évolutions se font sur la base d'une évaluation des valeurs naturelles et paysagères et restent cohérentes avec les enjeux et caractéristiques propres au parc naturel régional.

Sur cette base, plusieurs projets concrets ont été identifiés, tels que la restauration de murs en pierres sèches, la participation au programme de valorisation des cœurs de village, l'organisation de chantiers de bénévoles en faveur de la nature ou encore la mise en place d'une épicerie communale. Plusieurs membres du corps enseignant ont par ailleurs manifesté un grand intérêt à participer aux programmes d'éducation durable du Parc.

L'adhésion formelle dépend de la décision des habitants. Il appartiendra ensuite aux autorités cantonales et fédérales de se prononcer, en vérifiant le respect des bases légales. La date de l'adhésion formelle de ces nouvelles communes est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

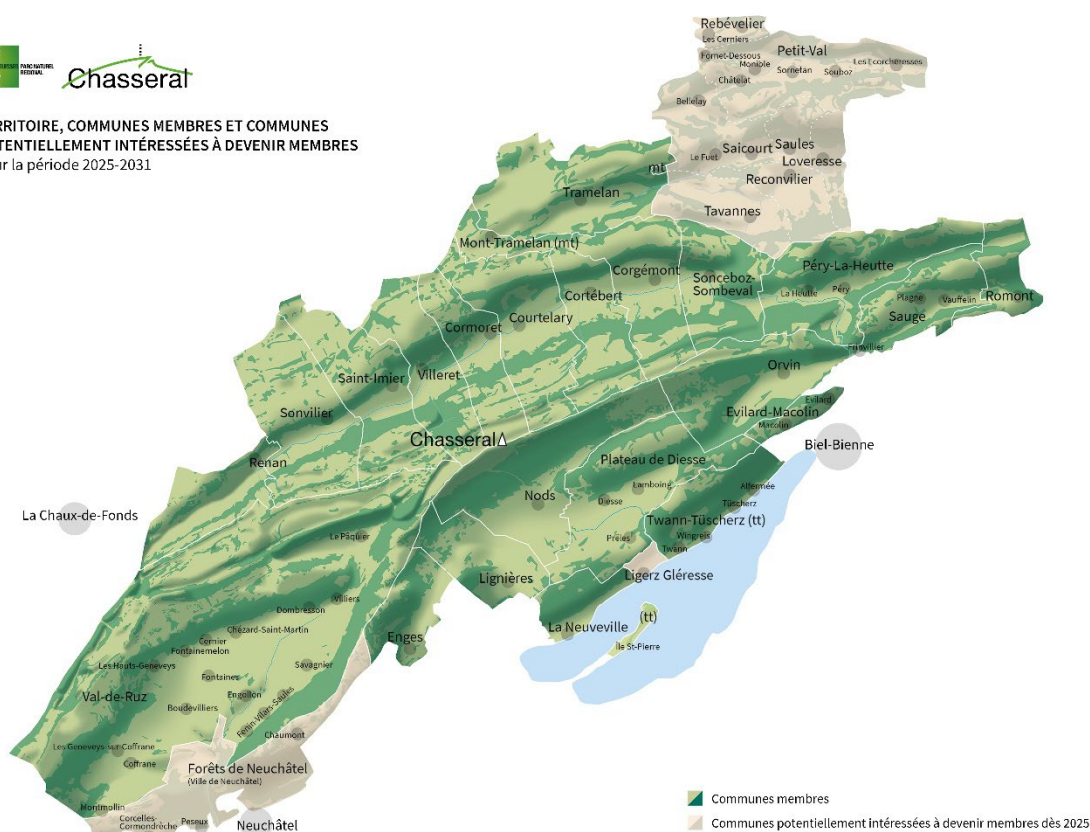
## **Encadré : Un Parc en constante évolution, mais qui conserve son identité**

Le Parc Chasseral a déjà vu son territoire s'agrandir au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec l'arrivée des communes d'Evilard-Macolin, de Twann-Tüscherz et l'élargissement à l'entier de la commune de Val-de-Ruz. Ligerz a par ailleurs décidé courant 2022 de rejoindre le Parc en 2025. A l'ouest du Parc, la Ville de Neuchâtel s'est vu offrir la possibilité d'intégrer ses parties forestière et rurales. Cette perspective n'est actuellement pas une priorité pour la ville.

## La carte du territoire en 2023 et ses possibles extensions



TERRITOIRE, COMMUNES MEMBRES ET COMMUNES POTENTIELLEMENT INTÉRESSÉES À DEVENIR MEMBRES pour la période 2025-2031



**Légende :** Avec un vote positif des sept communes intéressées à devenir membres, le Parc passerait de 470 à 549 km<sup>2</sup> dès janvier 2025, soit une extension de 15%.

### Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

[fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch](mailto:fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch)

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km<sup>2</sup> et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.